

**N° 79
Infos Thématiques**

**INFOS DIVERSES**

 **ENGAGEMENT CITOYEN – SERVICE CIVIQUE**

**L’engagement c’est ce qui fonde le contrat social et ce qui donne du sens à la cohésion nationale. Aussi, pour favoriser cet engagement et notamment celui de la jeunesse : reconnaissance d’un droit à l’engagement pour tous. D’ici 3 ans la moitié d’une classe d’âge sera être accueillie en mission de service civique, soit près de 350 000 jeunes/an, avant une généralisation au-delà de 2020 ; Création d’un Haut-commissariat à l’engagement, placé directement sous l’autorité du Premier ministre ; le budget de l’Etat pour le service civique passera de 300 M€ aujourd’hui à 1 Md€ d’ici 2018. Par ailleurs, ce Parcours citoyen généralisé commencera dès l’école, du CP jusqu'à la terminale. Il se matérialisera par un livret citoyen reçu par tous les jeunes dès 16 ans. Il se prolongera dans l’enseignement supérieur et les écoles de la fonction publique, avec l’obligation de valider un certain nombre d’heures d’engagement citoyen comme équivalent d’un service civique. Enfin, le gouvernement s’engage à étudier un allongement et un enrichissement de la journée de défense et de citoyenneté qui touche toute une génération.**

**« L’engagement c’est ce qui fonde le contrat social [et] ce qui donne du sens à la cohésion nationale »** (PR, 11/01/16). « **C’est aux responsables politiques, les premiers, de prendre les bonnes décisions, mais les citoyens aussi doivent prendre leur destin en main** ». Car « s’engager c’est être utile 2 fois : pour soi et pour les autres ». « C’est une fierté, plus qu’une nécessité ».

**Les jeunes « sont les militants de la citoyenneté »**. « A tous ceux qui souhaitent s’engager, je veux leur donner - à tous – cette possibilité » (PR, 11/01/16).

- **S’agissant du Service civique**, « nous sommes à peine à 70 000 jeunes aujourd’hui » en mission. Il s’agit de « permettre à tous les jeunes de faire cette expérience » en passant par sa « **généralisation »** (PR, 11/01/16) :

* « **D’ici 3 ans, il devra accueillir la moitié d’une classe d’âge, soit près de 350 000 jeunes par an** » ;
* Afin d’aller « vers sa **généralisation à toute une génération au-delà de 2020** » ;
* Pour se faire, son budget sera augmenté : « il passera de **300 M€ aujourd'hui à un peu plus d'1 Md€ en 2018** » ;
* **Un « Haut-commissariat à l’engagement** » sera créé et placé directement sous l’autorité du Premier ministre. Il aura l’autorité nécessaire pour pouvoir développer le service civique. Chaque administration, chaque ministère, aura l’obligation d’accueillir des jeunes en service civique… ;
* **Pour autant, « il ne s’agit pas de stages, ni d’emplois**. Les entreprises privées ne pourront donc pas accueillir des services civiques ».

- « Nous allons mettre en place un **Parcours citoyen généralisé** » sur toute la scolarité - du CP jusqu'à la terminale - et même en dehors, jusqu’à 25 ans. « Avec un objectif : transmettre aux élèves les valeurs de la République » :

 Enseigné depuis septembre 2015, chaque élève suivra **300 heures d’enseignement moral et civique** sur l’ensemble de sa scolarité. Il est désormais évalué dans le nouveau brevet des collèges ;

* **Chaque élève sera encouragé à faire de stages dans les associations en 3ème**, en complément des stages de découverte de l’entreprise ;
* « **A compter de la rentrée 2016, chaque jeune se verra confier un livret citoyen** » qu’il aura reçu le jour de ses 16 ans. « Il retracera l’histoire de ses engagements. Chaque action y sera consignée et valorisée ».

- S’agissant de la **journée de défense et de citoyenneté** (JDC), obligatoire pour tous les garçons et filles de 18 ans, le gouvernement va travailler à « améliorer encore le contenu [et] étudier s’il peut aller vers une durée plus longue » d’une semaine.

- S’agissant de la **Réserve citoyenne,** car « l’engagement n’est pas l’apanage de la jeunesse », celle-ci devra être présente « demain pour l’environnement, pour l’encadrement des jeunes ou l’accompagnement des personnes âgées ».

- S’agissant du **chantier de « La France s’engage »** ouvert afin de lancer « un grand appel à toutes les initiatives », il y a « eu plusieurs milliers de candidatures, et nous avons retenu plus de 60 lauréats ». Il s’agit désormais de **« changer d’échelle : à la fin du mois de janvier, un grand forum** de l’engagement sera organisé ».

**L’engagement,** qui s’exprime notamment à travers le tissu associatif (+ d’1 M d’associations qui emploient 2 M de personnes, 10% de l’emploi privé), **« est le beau visage de la France : celui du dévouement, de la solidarité et de la générosité ».** Aujourd’hui plus que jamais, il faut avancer ensemble « pour décider de la France que nous voulons faire et réaliser la République de demain » (PR, 11/01/16).

**CONSULTATION EMPLOI**

**Le Premier ministre et Myriam El Khomri ont consulté ce lundi les principaux responsables syndicaux et patronaux quant au plan d’urgence pour l’emploi que le Président de la République présentera lors de ces voeux aux acteurs de l’entreprise et de l’emploi le 18 janvier prochain. Cette journée de rencontres a été importante : elle a permis au gouvernement de recueillir l’avis des partenaires sociaux sur les mesures qu’il envisage, d’entendre leurs préoccupations et propositions pour répondre à l’urgence de la situation en matière d’emploi. « Beaucoup a été fait depuis 2012. L’image de la France est en train de changer » (PM, 11/01/16). Les récentes élections nous ont rappelé l’urgence d’agir plus fort, d’aller plus loin : en matière de formation des demandeurs d’emploi avec la formation de 500 000 chômeurs supplémentaires, en matière d’apprentissage pour « qu’aucun apprenti ne soit sans employeur et qu’aucun employeur ne demeure sans apprenti », mais aussi pour soutenir l’embauche dans les TPE et les PME avec « de nouvelles aides à l’embauche [qui seront] introduites » (PR, 31/12/15). Un séminaire sera organisé d’ici le début du mois de février associant le gouvernement, les partenaires sociaux, les présidents de région et Pôle emploi pour préparer la mise en oeuvre de ces orientations. Par ailleurs, le gouvernement réunira les signataires du Pacte de responsabilité et de solidarité afin de « faire le point sur la mise en oeuvre des engagements souscrits dans les différentes branches professionnelles. Il est normal que chacun rende des comptes de ce qui a été engagé » (PM, 11/01/16).**

**AGRESSION ANTISEMITE A MARSEILLE**

**A Marseille, un enseignant a été victime d’une agression antisémite commise par un jeune homme dont les motivations ne laissent hélas aucun doute. De tels actes sont innommables et injustifiables. L’auteur de l’attaque a été interpellé peu après par les forces de l’ordre. Une enquête est en cours sous l’autorité de la justice pour tentative d'assassinat aggravée en raison de l'appartenance à une religion et en relation avec une entreprise terroriste. La République sera intransigeante face à ceux qui s’en prennent à notre unité républicaine. Le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement ont adressé tout leur soutien à la victime de cette révoltante agression antisémite et à ses proches. La mobilisation de l’Etat est pleine et entière pour agir avec la plus grande fermeté contre l’antisémitisme et le racisme dans le contexte de menace particulier auquel nous sommes confrontés. La menace est toujours présente : cet acte témoigne du risque pour certains individus isolés pas du tout connus des services de police et de renseignement de passer à l'acte sous l'influence de la propagande, diffusée notamment sur les réseaux internet, par Daech.**

**A Marseille, un enseignant a été victime d’une agression antisémite commise par un jeune homme dont les motivations ne laissent hélas aucun doute.**

**La République sera « intransigean[te] face à ceux qui s’en prennent à notre unité républicaine » (PM, 11/01/16). « De tels actes sont innommables et injustifiables » (PR, 11/01/16).**

- L’auteur de l’attaque a été rapidement interpellé par les forces de l’ordre.

- Une enquête est actuellement « en cours sous l’autorité de la justice ». Elle est ouverte pour « tentative d'assassinat aggravée en raison de l'appartenance à une religion et en relation avec une entreprise terroriste » et la section antiterroriste du parquet de Paris s'en est saisie (B. Cazeneuve, 11/01/16).

**« Notre mobilisation reste pleine et entière dans le contexte de menace particulier auquel l'Europe et notre pays sont confrontés » (B. Cazeneuve, 11/01/16) pour agir avec la plus grande fermeté contre l’antisémitisme et le racisme (PR, 11/01/16).**

**« A mesure que les événements tragiques qui ont frappé notre pays France s'éloignent, le sentiment pourrait exister d'un moindre risque, d'une moindre menace. C'est une erreur que de le considérer » (B. Cazeneuve, 11/01/16).**

- « Cet acte témoigne du risque pour certains individus isolés pas du tout connus des services de police et de renseignement de passer à l'acte sous l'influence de la propagande, diffusée notamment sur les réseaux internet, par Daech »

- « La menace à laquelle nous sommes confrontés peut conduire des individus aux profils différents à passer à l'acte avec violence. Certains sont connus de nos services et font l'objet d'un suivi particulièrement attentif, d'autres se radicalisent seuls sans être en contact avec d'autres acteurs ».

**Le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement ont adressé tout leur soutien à la victime et à ses proches.**

**SYRIE**

**Le président de la République s’est entretenu cet après-midi avec Riyad Hijab, Coordonnateur du Haut comité de l’opposition syrienne. Il est nécessaire de mettre en oeuvre sans délai la résolution du Conseil de sécurité adoptée en décembre dernier, qui appelle à la mise en place d’une transition politique. Bachar al Assad ne saurait jouer un rôle dans la Syrie de demain. La France soutient pleinement la plateforme de négociation adoptée par l’opposition à Riyad. La volonté du régime de négocier serait jugée à l'aune de la cessation de ses bombardements aveugles et de sa politique visant à affamer des villes entières. Des mesures humanitaires doivent se mettre en place, notamment à Madaya.**

**Le président de la République s’est entretenu ce lundi avec M. Riyad Hijab**, Coordonnateur du Haut comité de l’opposition syrienne. **Le président de la République a souligné la nécessité de mettre en oeuvre sans délai la résolution 2254 du Conseil de sécurité, adoptée en décembre dernier, qui appelle à la mise en place d’une transition politique en Syrie** fondée sur le communiqué de Genève. **Il a rappelé que Bachar al Assad ne saurait jouer un rôle dans la Syrie de demain**. **Le président de la République a rappelé le plein soutien de la France à la plateforme d’opposition de Riyad** et s’est félicité de la pleine disposition de l’opposition syrienne à reprendre des négociations avec le régime syrien sur un ordre du jour précis.

**Il a appelé à la mise en place de mesures humanitaires immédiates, en priorité dans les zones assiégées et notamment à Madaya**, et en vue de construire les conditions d'un cessez-le-feu crédible.

**Il a souligné que la volonté du régime de négocier serait jugée à l'aune de la cessation de ses bombardements aveugles et de sa politique visant à affamer des villes entières,** en violation flagrante du droit international.

**« La France appelle solennellement à la levée immédiate et effective des sièges pour toutes ces villes, et plus globalement à un accès humanitaire sans entrave** et à un arrêt des attaques indiscriminées contre les civils ». La France « a demandé à notre représentant permanent à New York de mobiliser le Conseil de sécurité en ce sens » et en a appelé « à la responsabilité du régime, à quelques semaines du début des discussions inter-syriennes avec l'opposition » (L. Fabius, 11/01/16).

 **RENNES - ACCIDENT ESSAIS CLINIQUES**

**Un accident sans précédent s’est produit dans le cadre d’un essai clinique à Rennes : 6 personnes ont été hospitalisées, l’une d’entre elles est en état de mort cérébrale, les 5 autres présentent un état de santé au degré de gravité variable. Marisol Touraine s’est immédiatement rendue sur place et a pris l’engagement absolu, au nom du gouvernement de faire toute la lumière sur ce qui s’est passé. S’il peut d’ores et déjà être dit que la procédure en vigueur est très encadrée, et que le médicament testé ne contient pas de cannabis, aucune autre conclusion ne peut être tirée. Des procédures judiciaires ont été ouvertes par le parquet de Rennes et le pôle de Santé publique du parquet de Paris. Des procédures d’inspection ont été lancées par l’Agence nationale de sécurité du médicament et l’IGAS. Il a été demandé à ce que soient identifiés et contactés sans délai tous les volontaires ayant été exposés au produit depuis juillet 2015.**

**« Un accident d’une exceptionnelle gravité s’est produit dans le cadre d’un essai clinique de Phase 1 réalisé à Rennes ». « Il n’existe aucun évènement comparable »** (M. Touraine, 15/01/16) :

- **« 6 personnes ont été hospitalisées au CHU de Rennes depuis dimanche dernier » ; « L’un d’entre eux est en état critique, qualifié par les médecins de mort cérébrale » ;** « Les 5 autres personnes sont hospitalisées en neurologie au CHU, deux d’entre elles sont dans une situation sérieuse. Avec un degré de gravité différent selon les cas ».

**Marisol Touraine s’est immédiatement rendue sur place,** à la rencontre des familles des victimes et des 5 personnes actuellement hospitalisées afin de leur exprimer tout son soutien.

**S’agissant de la procédure :**

- **La phase 1 est « la première administration du médicament chez l’homme** pour évaluer la tolérance et les caractéristiques d’une molécule » ;

- **« Cette phase intervient nécessairement après la validation des essais menés sur des animaux » ;**

- **Il s’agit d’une procédure « très encadrée** [qui] répond à des règles fixées par [le] code de la santé publique ». Le test « doit faire l’objet d’une autorisation préalable de l’ANSM et de l’avis d’un Comité de protection des personnes, composé de bénévoles de la société civile et de professions de santé, qui évaluent la nature éthique de la conduite de l’essai chez l’homme » ;

- **« L’ANSM a autorisé l’essai clinique le 26 juin 2015, conformément à la procédure en vigueur** ». L’essai en cause « prévoyait d’inclure 128 volontaires sains, hommes et femmes, âgés de 18 à 55 ans. A ce jour, 90 personnes se sont vu administrer cette molécule à des doses variables. D’autres ont reçu un placebo. Cet essai devait évaluer les effets du médicament » (M. Touraine, 15/01/16).

**S’agissant du médicament testé** :

- **Il « agit sur les systèmes naturels qui permettent de lutter contre la douleur » ;**

- **Il « ne contient pas de cannabis**, n’est pas un dérivé du cannabis » ;

**S’agissant du déroulé de l’accident** :

- « **Ce sont des personnes ayant pris de manière répétée le médicament qui sont victimes des évènements indésirables graves survenus ».** Selon « les informations […] transmises, ces personnes auraient commencé à prendre le médicament le jeudi 7 janvier. Des premiers symptômes seraient apparus le dimanche 10 janvier sur une première personne. Les 5 autres ont été hospitalisées progressivement depuis. Le laboratoire a indiqué avoir interrompu cet essai le lundi 11 janvier » (M. Touraine, 15/01/16).

**Dès l’incident connu, le gouvernement a engagé des « actions, indépendamment des procédures judiciaires engagées par le parquet de Rennes et le pôle de Santé publique du parquet de Paris » (M. Touraine, 15/01/16) :**

- **« L’ANSM a, sans délai, lancé une procédure d’inspection technique sur le site**, visant notamment à vérifier le respect des procédures réglementaires et des bonnes pratiques cliniques. La directrice adjointe de l’inspection de cette agence et deux de ses inspecteurs sont d’ores et déjà sur place » ;

- **Marisol Touraine a par ailleurs « demandé à ce que soient identifiés et contactés sans délai tous les volontaires** ayant été exposés à ce produit dans le cadre de cet essai depuis le 9 juillet 2015 ». « Il appartient à l’ARS de Bretagne de s’assurer que tous les volontaires ayant participé à cet essai fassent l’objet d’une information précise, personnalisée et d’un examen médical approprié au CHU de Rennes ». « Ils doivent être personnellement contactés et un numéro de téléphone est mis à leur disposition par l’hôpital : il s’agit du 02 99 28 24 47 » ;

- **Marisol Touraine a « immédiatement saisi l’inspection générale des affaires sociales (IGAS) pour qu’elle diligente une inspection sur le site** ». « Les inspecteurs de l’IGAS seront sur place dès demain […] il s’agira de vérifier le respect de la réglementation en vigueur » : sur la réalisation des essais cliniques ; sur le lieu de cette réalisation ; sur le respect des règles de conduite d’une étude, s’agissant notamment du recrutement des volontaires, de l’administration du produit, du signalement des évènements indésirables graves et de l’information ».

**Le gouvernement prend « l’engagement absolu à faire toute la lumière sur ce qui s’est passé »** (M. Touraine, 15/01/16).

**AVALANCHE – LES DEUX-ALPES**

**Une enquête a été ouverte suite à l’accident des Deux-Alpes, où une avalanche a causé notamment le décès de 3 personnes, dont 2 adolescents faisant partie d’un groupe d’élèves du lycée Saint-Exupéry de Lyon. Elle est en cours, et le gouvernement ne peut s’exprimer à son sujet. L’Education nationale collabore pleinement avec la justice pour que toute la lumière soit faite. Il convient d’attendre ses conclusions et de respecter d’ici là chacune des personnes, enseignants, élèves, impliqués dans ce drame. Le procureur a annoncé la garde à vue d’un enseignant, qui bénéficie de la présomption d’innocence. La présomption d’innocence doit être respectée. Par ailleurs une source proche de l’enquête a révélé que l’enseignant avait été hospitalisé en psychiatrie peu avant le drame : il est important de rappeler que la règle est celle du secret médical et que, de toute évidence, comme n’importe quel employeur, l’Education nationale n’est pas informée des raisons qui entraînent un arrêt de travail. Pour rappel, immédiatement après l’accident, Najat Vallaud-Belkacem a mobilisé les rectrices de Grenoble et de Lyon, qui ont mis en place des cellules psychologiques et organisé la prise en charge et le retour des élèves, avant de se rendre elle-même au lycée Saint-Exupéry.**

**PRISE EN CHARGE INTEGRALE IVG**

**Un an après son lancement, la plupart des mesures du Programme national d’action pour améliorer l’accès à l’IVG en France ont déjà été mises en oeuvre. L’intégralité des actes autour de l’IVG (consultations, analyses, échographies, etc.) sera remboursée à 100% à partir du 1er avril 2016.**

**Un an jour pour jour après son lancement, la plupart des mesures du Programme national d’action pour l’accès à l’IVG ont été mises en œuvre.** Les outils d’information des femmes sur l’IVG ont été renforcés :

- **Le numéro national d’information** (0800 08 11 11), anonyme, gratuit et accessible 6 jours sur 7, rencontre une large audience avec plus de 2 000 appels par mois ;

- **Une grande campagne d’information**, « *IVG, mon corps, mon choix, mon droit* », a également été lancée également en septembre 2015 pour rappeler aux femmes leurs droits et renforcer la notoriété des outils d’information officiels sur l’IVG ;

- **Le nombre de visites sur le site ivg.gouv.fr** a doublé pendant la campagne d’information (entre 160 000 et 180 000 par mois).

**D’autres mesures seront mises en œuvre avant l’été** - le projet de loi de modernisation de notre système de santé, définitivement voté en décembre, comprend ainsi plusieurs mesures destinées à améliorer l’accès à l’IVG sur l’ensemble du territoire :

- **Le délai de réflexion d’une semaine entre la dernière consultation et l’IVG est supprimé ;**

- **L’offre de proximité est renforcée** : les sages-femmes pourront réaliser des IVG médicamenteuses, les centres de santé des IVG instrumentales ;

- **Chaque Agence régionale de santé (ARS) devra formaliser un programme régional** pour améliorer l’accès à l’IVG.

**Marisol Touraine a par ailleurs annoncé que la prise en charge à 100% de l’ensemble du parcours IVG entrera en vigueur au 1er avril 2016 -** soit, outre l’acte en lui-même, déjà intégralement remboursé depuis 2013, les consultations, les examens de biologie médicale et les échographies pré et post IVG.

**GRIPPE AVIAIRE – ERADICATION DU VIRUS - ASSAINISSEMENT DES ELEVAGES**

**Pour éradiquer durablement le virus de la grippe aviaire, le gouvernement a arbitré en faveur du vide sanitaire plutôt que l’abattage généralisé des canards. Cette stratégie a été partagée par les professionnels. Les mesures prises sont nécessaires, car ne rien faire ferait courir un risque encore plus grand à l'ensemble de la filière. Mais elles sont difficiles, et c’est pourquoi il y aura un accompagnement de l'Etat.**

**Quelques semaines après la détection du premier cas d’influenza aviaire, 69 foyers se répartissent désormais dans 8 départements du Sud-Ouest.** La maladie touche principalement la filière palmipède. Le virus identifié en France ne présente pas de danger pour l’homme mais est transmissible à toutes les espèces de volailles (poulets, pintades, etc).

«**Les scientifiques sont très clairs: ce qu'on a connu comme virus aujourd'hui, ce sont des recombinaisons de virus qui devaient être présents sur le territoire, on ne peut pas laisser continuer**»(S. Le Foll 15/01/2016)

**Face à cette situation et compte tenu des enjeux à la fois sanitaires et économiques, il est apparu nécessaire d’éradiquer efficacement et durablement la maladie** dans la filière palmipède et plus largement de retrouver le plus rapidement possible le statut indemne de la France pour l’ensemble de la filière volaille.

**Le gouvernement a « arbitré le choix du vide sanitaire plutôt que l'abattage généralisé des canards. Ça doit se mettre en place.** Il y va du traitement de cette maladie mais surtout de la capacité de l'ensemble de la filière de pouvoir repartir sur des bases saines, c'est-à-dire sans virus » (S. Le Foll 15/01/2016)

**Une stratégie d’éradication du virus a été définie. Elle comporte 3 volets :**

- **La mise en place durable de mesures de biosécurité** dans tous les élevages de volaille du territoire national,

- **L’assainissement de la filière palmipède dans la grande zone sud-ouest**, par la mise en place de vides sanitaires,

- **La mise en oeuvre d’une stratégie de surveillance renforcée** dans la zone touchée et dans la zone indemne, dans tous les maillons de la filière.

**Les professionnels ont partagé ce constat et ces orientations. Concernant les modalités d’assainissement de la filière palmipède, ils ont proposé un plan volontariste** qui se décline de la façon suivante :

- **Pas de nouvelle mise en place de canetons à compter du 18 janvier**, ce qui permettra l’assainissement de l’environnement avec la mise en place de nettoyages, désinfections et vides sanitaires dans l’ensemble de la zone et dès lors que les élevages n’abriteront plus de palmipèdes ;

- **Pas d’abattage massif préventif des animaux en cours d’élevage**. L’élevage des bandes de canards déjà mises en place sera donc poursuivi à son terme.

**Ce plan permettra la remise en place de canetons sains dans des élevages assainis dès la fin du premier semestre.** La production pourra ainsi reprendre pour assurer, dans de bonnes conditions, la production festive de fin d’année. **Toutes « ces mesures sont difficiles » c’est pourquoi «(...) Il y aura l'accompagnement de l'Etat »** (S. Le Foll, 15/01/16)**.**

**RENAULT**

**Le gouvernement s’est « engagé à céder [des actions Renault] pour revenir aux 15,01% que l'État détenait ces dernières années quand l'action aura retrouvé son prix normal », mais pas avant. L’action Renault a en effet perdu près de 15% en deux jours, suite aux révélations d’un dépassement des normes de CO2 et d’oxydes d’azote sur certains de ses moteurs. Or il n’est pas question pour l’Etat « de céder des actions pour que le contribuable perde de l’argent ». Il n’y a pas à être « inquiet. […] Quand la clarté sera faite sur tout cela et quand les esprits se seront calmés, vraisemblablement [l’action] recouvrera sa valeur » (E. Macron, 15/01/16). Le gouvernement maintient « sa confiance dans le groupe Renault » (E. Macron, 14/01/16).**

Source Porte-parolat du Gouvernement – 11 et 15 janvier 2016